



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Le Préfet des Yvelines

Service de la Planification, de l'Aménagement et
de la Connaissance des Territoires

à

Ref :

SPACT_20160315_Prefet_Region_Comm_travail_TE_pref

MONSIEUR LE PRÉFET

DE LA RÉGION

D'ILE DE FRANCE

Versailles, le **30 MARS 2016**

Objet : Création de la Communauté de travail Départementale de la Transition Énergétique (CDTE) des Yvelines

Par la note du 5 novembre 2015, vous m'invitez à créer une communauté de travail départementale de la transition énergétique afin d'aider les collectivités territoriales, placées au cœur de la transition énergétique par la loi TECV¹, à accélérer la définition et la mise en œuvre d'actions adaptées à leurs territoires, et à accéder aux outils et dispositifs mis en place pour les accompagner. Ces communautés de travail doivent permettre de fusionner, dans un cadre cohérent et simplifié, les différentes initiatives qui ont pu émerger ces dernières années, selon un mode de gouvernance le plus adapté à chacun des départements.

Pour le département des Yvelines, le Réseau Énergie Climat (REC) fonctionne de façon opérationnelle et efficace depuis plus de cinq ans. En conséquence, en s'appuyant sur le fonctionnement existant du REC, je vous informe de la décision de création d'une Communauté de Travail Départementale de la Transition Énergétique (CDTE), qui abordera l'ensemble des thématiques liées au développement durable, tout en bénéficiant de l'expérience du REC.

Réseau énergie-climat (REC) 78

Afin de développer et d'animer la Communauté de travail Départementale de la Transition Énergétique dans les Yvelines, cette dernière s'appuiera sur les partenaires pilotes du Réseau énergie-climat 78, initié le 29 novembre 2011 par l'unité territoriale de la DRIEE et réunissant les six partenaires suivants : UT78-DRIEE, ADEME Île-de-France, ARENE Île-de-France, CAUE 78, Conseil départemental 78 et DDT 78.

La mission initiale du Réseau énergie-climat 78 consiste en l'accompagnement des collectivités obligées par un PCET (8 collectivités). Il s'est élargie en 2013 aux collectivités

¹ loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

volontaires dans le domaine de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique, et rassemble aujourd'hui environ 35 collectivités de configurations différentes, EPCI, grandes ou petites communes, ainsi que le Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse. Le réseau est également ouvert aux structures associées aux collectivités territoriales comme les Espaces Info Énergie et les Agences Locales de l'Énergie et du Climat.

Par les rencontres qu'il organise deux fois par an et par l'action quotidienne de ses partenaires mentionnés plus haut, le Réseau énergie-climat (REC)⁷⁸ a pour mission de favoriser l'élaboration des PCAET, et d'apporter les éléments concrets à la déclinaison locale du SRCAE. Les rencontres sont des lieux d'apport d'information et d'échanges qui touchent aux sujets liés à la planification énergétique et urbaine. Ces rencontres sont ouvertes à toutes les collectivités des Yvelines afin de bénéficier des expériences et des dynamiques d'acteurs territoriaux engagés, au profit de tous.

Communauté Départementale de la Transition Énergétique 78 (CDTE)

Afin d'élargir l'action de sensibilisation du REC à d'autres thématiques et « accélérer la définition et la mise en œuvre d'actions adaptées (aux) territoires »², la CDTE constituera un lieu d'échanges entre collectivités territoriales (les EPCI de plus de 20.000 habitants dans un premier temps, puis toute autre collectivité intéressée à terme) et les partenaires listés ci-après, afin de travailler sur l'ensemble des thématiques de la transition énergétique, telles que la biodiversité, les circuits-courts, la densité urbaine, l'énergie, la mobilité, etc. Il s'agira également de présenter des opérations durables exemplaires, dans le cadre de témoignages incitatifs. Cette communauté cherchera à proposer des outils ou dispositifs collectifs (dont les appels à projets) qui faciliteront la réalisation des projets, et à en améliorer la lisibilité sur le terrain.

Les participants à la CDTE seront ceux ciblés dans la note du 5 novembre 2015 : DDT78, Conseil départemental, représentations départementales de l'État (DRIEE, DRILH, DIRECCTE), ADEME, Caisse des dépôts, Banque publique d'investissements, CAUE, ARENE et, le cas échéant, selon l'évolution des échanges, tout acteur représentatif concerné sur le département (autres collectivités, opérateurs d'énergie, entreprises, associations...).

Ainsi, la CDTE, dans le prolongement du REC, continuera à organiser des animations autour de la planification énergétique et proposera également d'autres animations sur l'ensemble des thématiques durables.

Modalités d'organisation

La Communauté de travail Départementale de la Transition Énergétique sera pilotée par les 6 actuels partenaires pilotes du REC (UT DRIEE, DDT78, Ademe, Arene, CD78, CAUE), qui auront pour mission de coordonner l'installation de la CDTE et d'en assurer le bon fonctionnement – notamment modalités d'organisation : thématiques, agendas, outils de pilotage partagés.

La première rencontre de la CDTE permettra d'identifier les personnes ressources au sein de chaque entité, ainsi que le rôle de chacun, dans le but d'organiser l'accès et le partage d'informations. Cette première rencontre permettra également de valider la mise en place de cette communauté et son mode de fonctionnement (pilotage par les partenaires actuels du

² note du 5 novembre 2015

REC, champ de thématiques élargi) et la liste des membres de droit.

Les 6 partenaires pilotes veilleront à l'articulation et à la cohérence des actions menées dans le cadre de la CDTE. Ils assureront notamment le pilotage d'une rubrique internet dédiée au sein du site IDE (Internet de l'État), pivot de l'information. En tant que pilote de la CDTE, les 6 partenaires se réuniront 1 fois par trimestre.

La CDTE organisera au moins deux animations par an.

Afin de favoriser la dynamique de réseau, les principes et le mode de fonctionnement ci-haut proposés seront soumis à évaluation annuelle par les 6 actuels partenaires pilotes de la CDTE.



Le Préfet



Serge MORVAN